

RENCONTRE DE LA PRÉVENTION –

ATELIER 2 : LA PRÉVENTION DANS LES ÉCOLES RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR DES MESURES DE BRUIT

Réponses aux questions posées par les participants.



Question : concernant le quid du nettoyage des panneaux de séparation ou de réverbération (Qui fait quoi ? Comment ? Problèmes d'hygiène engendrés ?).

Réponse : “ Cela dépend de l'organisation de la collectivité. Le nettoyage peut être fait par un prestataire extérieur. Sur les plafonds fait par aspiration, agents ou équipes extérieures formés pour travaux en hauteur. Mais le mieux est d'intégrer ces éléments dès la conception, car le correctif engendre des inconvénients. Existe équipements type claustra qui sont lessivables aussi. Quand ces moyens sont mis en place, il faut tout évaluer : qui fait quoi, à quelle fréquence, achat, entretien, nettoyage, considérer toutes les phases et conséquences sur travail



Question : Méthodologie pour mesurer la réverbération ; acoustique ?

Réponse : Cadre réglementaire bien spécifique, passe par organisme de mesures ou médecine travail compétent en acoustique.

Pour Info doit être présente dans le DIUO pour la qualification des locaux

Exiger à faire à la commande respecter réglementation - attention pour les locaux d'enseignement



Bonne pratique : Intégrer préventeur dans la conception des locaux, et intégrer CCTP la clause sur le respect des normes acoustiques et réglementation des locaux

Conclusion :

- Accompagnement des projets de conception et restructuration pour intégrer prévention dès la conception (bruit, chimiques, autres risques) ==> solliciter le service EIPRP du CIG pour être intégré au projet, notamment à la phase de programmation.
- Intégrer les normes acoustiques dans le cahier des charges des nouveaux projets
- Réaliser des mesures acoustiques pour qualifier la réverbération de la pièce ainsi que des mesures au poste de travail pour rechercher les sources sonores.
- Matériel : claustras, pas trop haut (20 cm au-dessus tête enfant) / chaises/tables / vérification du matériel (entretien patin) / limiter bruit de chocs entre matériels (couverts, assiettes, plats, plateaux) = limiter bruit /impact
- Limiter les sources, exemple : soit dans l'organisation du nombre de service, sensibilisation des élèves au bruit, mettre un détecteur lumineux, sensibilisation du personnel
- Privilégier les protections collectives : Un bouchon porté 90 % du temps est efficace à 10 %